

Répertoire national des certifications professionnelles
CQP Moniteur d'arts martiaux

Active

N° de fiche

RNCP36199

CCN1 : 3328 - Sport

CCN2 : -

CCN3 : -

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 15454 : activité physique et sportive

Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 79%%

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois :
35%

Date d'échéance de l'enregistrement : 25-02-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site int
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT	89111513100015	-	https://www.sport.c (https://www.sport.c)

CPNEF Sport	-	-	https://www.sport.c (https://www.sport.c)
-------------	---	---	--

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées, option Arts martiaux chinois internes et externes, option Arts énergétiques chinois, option Judo-jujitsu, option Taekwondo et disciplines associées correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- La petite taille des associations ou structures d'accueil ;
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques ;
- Une offre d'emploi à temps partiel supérieure à la demande ;
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole ;
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive ;
- L'éclatement de l'effectif sur l'ensemble du territoire ;
- Un déficit des qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés ;
- Le départ en retraite d'un nombre important d'enseignants ;
- Le développement d'une offre de pratique sur le temps périscolaire.

Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Moniteur / Initiateur » défini par les partenaires sociaux de la branche du sport.

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Activités visées :

Le titulaire du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » enseigne un ou plusieurs arts martiaux: Aïkido et Aïkibudo - Arts martiaux chinois internes et externes - Arts énergétiques chinois - Judo-jujitsu Taekwondo et disciplines associées, correspondants à la ou les options qu'il possède pour faire découvrir, initier, ou perfectionner certains publics.

Ses activités portent sur :

- la conception d'un projet d'enseignement selon l'option choisie
- la mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité dans son option
- la participation au fonctionnement de la structure.

Compétences attestées :

Le titulaire possède les compétences suivantes :

1. Concevoir un projet d'enseignement selon l'option choisie :

- **1.1** : Identifier les caractéristiques biologiques des pratiquants en arts martiaux prenant en compte les spécificités de l'option choisie afin de mettre en place une activité adaptée et cohérente
- **1.2** : Construire et formaliser une progression technique en arts martiaux du débutant à la ceinture noire 1er dan de l'option concernée ou d'un grade équivalent pour favoriser l'engagement et la réussite des apprentissages
- **1.3** : Organiser un environnement pédagogique en arts martiaux selon l'option choisie prenant en compte la spécificité du public et de son environnement afin de permettre un apprentissage adapté et sécurisant
- **1.4** : Concevoir une action d'enseignement dans l'option concernée prenant en compte la spécificité du public et de son environnement pour proposer une action cohérente et pérenne de son objectif à son évaluation

2. Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans l'option choisie

- **2.1** : Encadrer et animer un groupe de pratiquants de l'option concernée prenant en compte sa sécurité et son environnement afin de favoriser l'accompagnement individuel et collectif des apprentissages

- **2.2** : Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition tenant compte du public, de son environnement et de la réglementation fédérale et technique de l'option choisie

- **2.3** : Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'option choisie tenant compte de la réglementation technique afin d'accompagner et sécuriser le pratiquant dans l'acquisition des apprentissages

3. Participer au fonctionnement de la structure selon l'option choisie

- **3.1** : Connaître le fonctionnement de la structure en prenant en compte la réglementation en vigueur relative à son option afin de favoriser son intégration, son action et son évolution dans son environnement

- **3.2** : Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires en tenant compte de son environnement afin d'adapter et faciliter la mise en œuvre du projet d'enseignement en adéquation avec celui de la structure

- **3.3** : Participer aux actions de développement d'une entreprise en tenant compte de son organisation fonctionnelle et communicante afin de favoriser l'engagement des adhérents et la promotion de l'activité

Modalités d'évaluation :

1. Conception d'un projet d'enseignement :

- conception et exposé d'un programme ou cycle d'enseignement pour une population donnée. Cette préparation est suivie d'un exposé du candidat et d'un entretien avec les évaluateurs.